



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
28 SEPTEMBRE 2016**

Numéro

DEL 2016.09.28/165

**Thème : BAUX ET
CONVENTIONS 3**

Objet : AJUSTEMENT DU
MONTANT DES
REDEVANCES DES
LOGEMENTS SIS CURE DE
PONT-DE-CERVIÈRES MIS À
LA DISPOSITION DU CCAS
DE BRIANÇON.

Convocation**Date :** 21/09/2016**Affichage :** 21/09/2016**Nombre de membres
du Conseil Municipal****En exercice :** 33**Présents :** 27

**Nombre de
suffrages
exprimés :** 32

Le **mercredi 28 septembre 2016** à 17h00 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

Étaient Présents :

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, BOREL Jean-Paul, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Étaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène, MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard, DAVANTURE Bruno pouvoir à GUÉRIN Nicole, ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed, MUHLACH Catherine pouvoir à MONIER Bruno

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, MARTINEZ Gilles, DAVANTURE Bruno, ROMAIN Manuel, VALDENNAIRE Catherine, MUHLACH Catherine.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL

Rapporteur : Marie MARCHELLO

La commune de Briançon a mis à la disposition du CCAS, dans le cadre de ses actions d'insertion, quatre logements sis à la cure de Pont-de-Cervières.

Considérant que, conformément à la législation en vigueur, il appartient au conseil municipal de fixer le montant des redevances pour les logements sis à la cure de Pont-de-Cervières ;

Considérant que par délibération n° 349 en date du 20 octobre 2011, le conseil municipal a approuvé le tarif de location de ces logements ;

Considérant que l'enveloppe départementale pour le financement de l'ALT (Allocation Logement Temporaire) 2016 est en baisse par rapport à 2015 (crédits versés au CCAS par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) ;

Considérant que, par conséquent, le CCAS sollicite de la commune de Briançon un ajustement du montant des redevances pour les logements sis à la cure de Pont-de-Cervières ; que cet ajustement concerne uniquement les logements T2 et T3 :

Logement	Ancienne redevance	Nouvelle redevance au 1^{er} octobre 2016
Studio 1 ^{er} Etage	66,57 €	66,57 €
Studio RDC	68,96 €	68,96 €
T2	265,90 €	177,17 €
T3	408,40 €	272,27 €

Considérant que lesdites redevances seront augmentées annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE ;

Considérant que toutes les charges afférentes auxdits logements sont intégralement supportées par le CCAS ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide ;

- D'approuver les dispositions ci-dessus ;
- D'ajuster à compter du 01^{er} octobre 2016 le montant des redevances mensuelles des logements sis à la cure de Pont-de-Cervières à la somme de 66,57 € pour le studio du 1^{er} étage, de 68,96 € pour le studio du RDC, de 177,17 € pour le T2 et de 272,27 € pour le T3, redevances qui seront augmentées annuellement en fonction de l'évolution de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement, un Adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE **06 OCT. 2016**
TRANSMIS LE **06 OCT. 2016**
NOTIFIÉ LE **06 OCT. 2016**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,
Gérard FROMM.